

VOLONTAIRE NATIONAL COMMUNAUTARE DES NATIONS UNIES

CONDITIONS DE SERVICE

ÉLIGIBILITÉ

LIMITE D'ÂGE

18 - 80

EXPERIENCE

Pas d'expérience requise

DURÉE

3 - 48 mois



INDEMNITÉS

INDEMNITÉ MENSUELLE DE SUBSISTANCE (MLA)

40% d'Allocation de subsistance pour les Volontaires (VLA) pour un volontaire national des Nations Unies

MONTANT FORFAITAIRE D'ENTRÉE

US \$50 (y compris tous les frais liés à l'obtention de l'examen médical d'entrée)



SANTÉ, SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

DIFFÉRENTIEL DE BIEN-ÊTRE

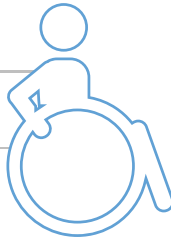
Différentiel A 15% de VLA
Différentiel B 30% de VLA

SECURITÉ

100% remboursé conformément aux normes du Département de la sécurité et de la sûreté (DSS)

ASSURANCE MÉDICALE ET AUTRES

Assurance médicale, assurance-vie, invalidité, mutilation et actes de malveillance



PERSONNES À CHARGE

Désigné comme statut de célibataire quel que soit l'état civil réel de la personne



PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE CARRIÈRE

FORMATION ET APPRENTISSAGE

Administration par l'Agence hôte

FORMATION PENDANT LE SERVICE

Administration par l'Agence hôte



PRESTATIONS FIN DE SERVICE

PRESTATIONS MÉDICALES

1 mois de prolongation après fin d'affectation



CONGÉS

FORMATION & APPRENTISSAGE

10 jours ouvrables par période de 12 mois consécutifs

CONGÉ ANNUEL

30 jours/an (2.5/mois)

CONGÉ DE MALADIE CERTIFIÉ

7 jours non certifiés. Pour les congés de maladie certifiés, calculs sur la base de 30 jours annuels. Après 20 jours de congé de maladie, le cas est assigné à UNOG

CONGÉ POUR RAISON FAMILIALE

Déduit des congés de maladie non certifiés

CONGÉ PARENTAL

Paternité: 10 jours
Maternité: 16 semaines

